

T é l é g r a m m e .
zur Kenntnisnahme an: 108

ROMA, 11.1.42. 2200.

Politique,

B e r n e .

Numéro 1. Votre 4. Ai vu samedi matin Giannini lequel, dans entretien personnel prolongé, manifesta en effet, surtout à suite départ Masi de Berne, son desappointement situation tout en appréciant ses prises contact avec Conseillers fédéraux et délégation. Insista sur embarras dans lequel se trouverait pour demander à la fois au Chef Gouvernement réunion ministres militaires pour discussion question essentielle pour nous, et aux Allemands compréhension notre situation sans pouvoir invoquer fait acquis favorable à Italie. Il redoute en outre impression milieux italiens connaissant Suisse et situation moins que lui, que Suisse aurait fait vastes concessions financières à Allemagne par peur du Reich, refusant d'autre part concessions à Italie sans contre-partie concernant avant tout Reich. Ajouta que, aussi vis-à-vis Clodius, son action amoindrie en absence accord quasi rejoint via son plan que cette action serait principalement motivée par désir obtention crédits. Giannini est néanmoins désireux agir sur Clodius dans sens sa lettre dont avez vu projet et est disposé lui téléphoner Berlin pour préparer terrain avant réunion italo-allemande 19 janvier. Dans conversation, idée surgit que situation pourrait, cas échéant, être débloquée par signature protocole prévoyant entre autres octroi échelonné et progressif crédits selon système technique dont Giannini accepterait modalités. Après premier versement correspondant proposition transactionnelle et provisoire suisse, on verrait effet intervention sur Berlin et solution souhaitée relâchement contreblocus. Giannini estime que, par acte confiance de notre part, son action serait grandement facilitée.

Dans même ordre d'idées, je suggère examiner aussi commencement immédiat exécution accord prévoyant crédits échelonnés mais avec protocole secret italo-suisse permettant arrêter tranches subséquentes en cas maintien

E. 8 5 .

12.1.42. 1140



contreblocus dans conditions inadmissibles. Il s'agirait en somme donner expression juridique plus souple et ménageant davantage susceptibilité Italie et lui ouvrant possibilités action meilleures à point de vue maintenu par nous.

Giannini estime même qu'arrivée Directeur Hotz Rome avant début négociations italo-allemandes pour dernières mises au point et pendant impression accords virtuellement conclus, faciliterait à délégation italienne insistance auprès délégation allemande. Cas échéant, me semble indiqué recevoir, pour prises contacts ultérieurs avec Giannini, indications plus détaillées sur petit programme exportations en Angleterre dont acceptation indispensable pour solution question crédits. Suggère aussi mise au point protocole selon desiderata suisses.

Ruegger